

## Conseil exécutif national

Mercredi, 26 octobre 2016

Bureau national

Salle de conférence 1967

100, rue Queen, 4<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario)

**Présences** : A. Picotte (président de séance), N. Giannakoulis, A. Butler, M. Collins, C. DesRochers, J. Hove (tél.), S. Maguire, S. Mullen, A. Nemeč (tél.), S. Powell, J. Squires, C. Vézina, L. Truswell (secrétaire)

**Absences excusées** : N. Burron, J. Porter, N. Pothier, P. Scholey, I. Borré

### SÉANCE PUBLIQUE (18 h 10)

#### 1. Points aux fins d'approbation

a) Adoption de l'ordre du jour

**Résolution** : Il est proposé par M. Collins et appuyé par S. Mullen que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté un point.

Vote à main levée :

Résolution adoptée à l'unanimité.

b) Adoption des comptes rendus des réunions précédentes du CEN

**Résolution**: Il est proposé par M. Collins et appuyé par J. Squires de passer au huis clos.  
(18 h 24)

**Vote à main levée** :

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Résolution**: Il est proposé par M. Collins et appuyé par J. Squires de sortir du huis clos.  
(18 h 28)

**Vote à main levée** :

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

Des corrections sont apportées aux comptes rendus des séances publiques présentés pour adoption.

**Résolution** : Il est proposé par S. Maguire et appuyé par J. Squires que la partie du compte rendu de la séance à huis clos comprise entre le point 3.c) (Politique de garde familiale) et le point 5 (Levée de la séance) soit déplacée vers le compte rendu de la séance publique.

**Vote à main levée** :

**Résolution adoptée à l'unanimité.** (Abstentions de J. Hove et A. Nemeč)

i) Adoption du compte rendu de la séance publique de la réunion du 20 septembre 2016 du CEN

**Résolution** : Il est proposé par M. Collins et appuyé par J. Squires d'adopter le compte rendu de la réunion ordinaire du 20 septembre 2016, après les mises à jour. (18 h 34)

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

ii) Adoption des comptes rendus des séances à huis clos des réunions précédentes du CEN

**Résolution** : Il est proposé par M. Collins et appuyé par J. Squires d'adopter le compte rendu de la séance à huis clos qui a eu lieu lors de la réunion ordinaire du 20 septembre 2016, après les mises à jour. (18 h 35)

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité.** (Abstentions de J. Hove et A. Nemeč)

## 2. Nouveaux points

a) Présentation de la présidente du CCR sur les élections partielles et le vote sur la révocation, suivie d'une discussion

La présidente du CCR, T. Bujaczek, s'adresse aux membres du CEN.

### Vote sur la révocation

- Le CCR a accepté la recommandation du Bureau national de recourir aux services d'Insite pour l'organisation d'un vote électronique sur la révocation.
- La période du vote sur la révocation coïncidera avec celle des élections partielles du groupe EC et du vote général sur deux résolutions : le scrutin s'ouvrira le mercredi 16 novembre 2016, après l'AGA, pour se terminer le mercredi 30 novembre 2016.
- Cette période a été retenue à l'issue d'un examen de la trousse d'information sur l'enquête qui a été distribuée aux membres de l'Association et de consultations avec les conseillers juridiques, et le choix prend en compte le droit d'Emmanuelle Tremblay de dialoguer avec les membres juste avant l'ouverture du scrutin et pendant toute la durée du vote.
- Le CCR a aussi accepté la recommandation du CEN de recourir à un organe de surveillance de l'extérieur pour la tenue du vote sur la révocation. Les détails de ce mandat sont en train d'être réglés.
- Puisque trois scrutins auront lieu simultanément, par l'entremise d'un même système de vote électronique, le CCR demandera à l'organe de surveillance de suivre chacun des trois processus de vote. Cela ne doit pas servir de précédent pour les prochains scrutins.
- Le CCR a également demandé à Insite de lui fournir davantage d'information sur le processus de vote électronique et la base de données ainsi que l'accès aux renseignements pendant le vote, l'objectif étant de veiller à disposer d'une documentation adéquate pour donner confiance dans la mise en œuvre de la recommandation du Bureau national par le CCR.
- Au cours des prochaines semaines, le CCR communiquera aux membres de l'information sur la période de vote sur la révocation.
- Conformément aux conseils reçus des avocats, le CCR signale que le CEN est chargé de gérer la communication aux membres de renseignements sur la pétition et l'enquête, ce qui comprend la mise en place des moyens nécessaires pour favoriser les

discussions entre membres sur ces questions ainsi que l'établissement de règles de conduite à observer pour la participation à ces discussions et ces forums.

- Le CCR aimerait savoir si le CEN compte imposer des règles précises en sus des principes généraux sur la discipline prévus au Règlement n° 5 et s'il offrira aux membres des occasions précises de discuter des résultats de l'enquête, des sanctions disciplinaires prises contre Mme Tremblay ou du vote sur la révocation.

### **Élections partielles**

- Le CCR a récemment reçu et accepté deux retraits de candidature; il reste désormais cinq candidats pour les deux postes d'administrateurs du CEN réservés au groupe EC.
- Tous les candidats se sont vu offrir la possibilité de soumettre un deuxième document électoral, mais un seul l'a fait dans le délai imparti, lequel avait été prorogé, et l'examen et la traduction du document sont en cours.
- Compte tenu de sa charge de travail, le CCR n'a pas encore pu répondre à plusieurs des demandes d'information des candidats; il s'emploie actuellement à régler ces questions le plus rapidement possible.

### **Résolutions**

- À la date de clôture prévue pour le dépôt de résolutions proposé, le CCR avait reçu six propositions des membres. Toutes les propositions présentées respectaient les conditions de forme prescrites et comportaient le nombre voulu de signatures, de sorte qu'elles étaient conformes aux exigences prévues au paragraphe 3.35 et à la partie pertinente du paragraphe 3.36 des Règlements.
- Le CCR a ensuite rempli les exigences restantes du paragraphe 3.36 des Règlements en examinant chaque proposition en consultation avec les présidents pour en confirmer la recevabilité.
- Dans le cadre de ce processus, quatre des propositions ont été jugées non conformes aux exigences de l'article 17.3 des Statuts, qui prévoit qu'« [u]ne résolution ne peut proposer des modifications aux Statuts et/ou aux Règlements ». Cette décision a été prise après obtention de conseils juridiques.
- Les membres qui ont présenté ces quatre propositions ont été informés de la décision.
- Les titres des deux propositions acceptées ont été communiqués aux membres; le texte provisoire intégral de ces propositions a été renvoyé au Comité des finances pour qu'il l'étudie, conformément au paragraphe 3.37 des Règlements.
- Le Comité des finances a confirmé qu'aucune modification ni aucun financement spécial ne seront nécessaires pour tenir compte des incidences financières des deux résolutions approuvées, de sorte qu'à l'heure où on se parle, celles-ci sont en cours de traduction et qu'elles seront communiquées aux membres sous peu.
- Actuellement, le CCR, le président par intérim et le personnel du Bureau national travaillent de concert à mettre la touche finale aux modalités de présentation (mécanisme et choix du moment) des deux propositions aux membres à l'occasion de l'AGA. Une fois cette étape terminée, le CCR communiquera avec les membres qui ont présenté les deux propositions.

### **Autres remarques**

- Le CCR aimerait remercier le personnel du Bureau national pour son appui, et en particulier Claude Vézina qui, en dépit de sa charge de travail considérable, a apporté son concours durant l'absence d'Isabelle Borré.

- Par ailleurs, nous sommes peiné(e)s d'apprendre le départ imminent de Daphnée Versailles, dont la contribution tout au long des derniers mois s'est révélée incroyable. Nous lui souhaitons tout le succès possible pour son stage en RH au Sénégal.
- Le CCR s'est réuni toutes les semaines pendant environ deux mois; il s'agit d'une fréquence élevée et la liste des choses à faire ne cesse de s'allonger.
- Le CCR n'a pas toujours obtenu en temps utile l'information dont il avait besoin pour faire son travail et s'acquitter de son rôle à l'égard du vote sur la révocation, et ce rôle nécessitait d'être précisé, mais cela n'a été fait que bien plus tard, et l'information venant du rapport d'enquête n'a pas été fournie rapidement.
- Les membres du CCR ont le sentiment que, par moments, des gestes agressifs et potentiellement violents ont été commis, de même que des actes de mépris envers la procédure établie, et ils s'en inquiètent.
- Lors de la prochaine révision des Statuts et des Règlements, il faudrait préciser ce processus pour s'assurer de limiter la possibilité d'abuser de ces mécanismes que sont l'enquête, la plainte et l'examen.

Quelqu'un demande si c'est l'impossibilité de prendre connaissance des conclusions du rapport qui a retardé le moment où le CCR a pu agir dans le dossier du vote sur la révocation. C'est la pétition qui, en soi, déclenche la tenue d'un vote sur la révocation et la décision de retarder ce vote jusqu'à la conclusion de l'enquête a été prise par le CEN.

**Résolution** : Il est proposé par M. Collins et appuyé par C. DesRochers de passer au huis clos.

(18 h 49) **Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Résolution** : Il est proposé par M. Collins et appuyé par S. Maguire de sortir du huis clos.

(18 h 56).

**Vote à main levée :**

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

On déclare que le sous-comité d'enquête s'occupe de 19 ou 20 plaintes.

Un enquêteur de l'extérieur a été chargé de donner suite à la pétition, et il s'agissait manifestement d'une priorité pour l'Association, et il a fallu attendre la conclusion de cette enquête pour déterminer si nous étions satisfaits de la qualité du travail de l'enquêteur avant de procéder aux autres enquêtes.

Il est important de mentionner ce fait et de souligner que le sous-comité d'enquête fait tout en son pouvoir et qu'il ne tente pas délibérément de retarder les enquêtes relatives à certaines plaintes et, en outre, qu'il a obtenu des éclaircissements et traite les plaintes par ordre de priorité par rapport au CCR et aux candidats à l'élection des administrateurs EC.

Il est essentiel de comprendre que ce sous-comité d'enquête ne sera pas en mesure de faire des recommandations en matières disciplinaires avant que toutes les plaintes visant un intimé donné aient fait l'objet d'une enquête et de conclusions.

La présidente du CCR répète que la santé, le bien-être et les vies personnelle et professionnelle des membres de son comité sont mis à l'épreuve du fait que les dossiers

n'avancent pas assez rapidement aux fins de vérification — par exemple, une plainte présentée en mars n'ayant toujours pas été examinée.

Il est suggéré de lancer un nouvel appel à volontaires pour le CCR, mais comme l'explique la présidente du comité, celui-ci a rempli les exigences que lui imposent les Statuts, et l'ajout de nouveaux membres, à ce stade-ci, ne serait d'aucune utilité. Le CCR sollicitera la participation de nouveaux membres au printemps.

On rappelle que trois votes auront lieu en même temps après l'AGA, entre le 16 et le 30 novembre : le vote sur la révocation, l'élection d'un administrateur du groupe EC et le vote sur les résolutions. Les membres recevront toute l'information afférente au même moment.

Une proposition a été reçue de l'un des fournisseurs possibles des services de surveillance du scrutin, et aucune discussion n'a encore eu lieu concernant l'énoncé des travaux et la définition des rôles du CCR, d'Insite et de l'organe de surveillance, de même qu'aucun contrat n'a été conclu eu égard à cet organe de surveillance.

Le mode de scrutin électronique du vote sur la révocation relève du Bureau national, mais le CCR est chargé d'organiser la procédure de vote et d'en garantir l'équité.

Dans le cadre de ce processus, plusieurs bulletins de vote seront utilisés.

A. Picotte remercie Mme Bujaczek pour son exposé et pour l'excellent travail accompli par son comité.

b) Réexamen de la décision du CEN faisant suite aux recommandations du CEP relatives aux allégations de harcèlement figurant dans la plainte Giannakoulis

**Résolution:** Il est proposé par M. Collins et appuyé par J. Squires de passer au huis clos.  
(19 h 9)

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Résolution :** Il est proposé par J. Squires et appuyé par M. Collins de sortir du huis clos (21 h 55)

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

e) Affiche visant à souligner le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'arrivée au pouvoir des libéraux  
L'affiche en question est présentée aux membres présents dans la salle; elle sera aussi envoyée à ceux qui assistent à la réunion par téléconférence. Un événement intersyndical a eu lieu, et la section locale de l'ACEP fait partie de ce comité. Il semble que l'AFPC ait créé cette affiche pour « souligner » le premier anniversaire du gouvernement libéral. Le logo de l'ACEP apparaissait sur l'affiche, mais l'ACEP en a demandé le retrait. Apparemment, personne n'a demandé à l'ACEP si elle souhaitait que son logo soit ajouté sur l'affiche.

Quelqu'un fait remarquer que l'ACEP devrait se doter d'une politique régissant les communications dans laquelle elle est mentionnée. Les membres se demandent en outre si l'ACEP dispose d'une politique encadrant ses communications.

Normalement, toutes les communications faites au nom du syndicat sont passées en revue par le Bureau national. Selon les Règlements, il est implicite qu'une permission doit être obtenue pour utiliser le nom et le logo de l'ACEP ou recourir à d'autres formes de communications.

La question fera l'objet d'une discussion approfondie lors de la réunion du Comité des communications.

**Mesure de suivi :** André discutera d'une politique sur les logos avec le Comité des communications.

f) Offre de boissons alcooliques gratuites payées par l'ACEP lors d'événements organisés ou parrainés par l'Association (22 h 13)

En ce qui concerne l'événement « Relancer l'apprentissage », on fait observer que le fait de servir de l'alcool dans ce genre d'événements parrainés expose l'Association à certains risques. Il pourrait être utile d'élaborer des lignes directrices sur la tenue d'événements. Tout le monde n'est pas d'accord pour dire que le fait de servir de l'alcool est problématique. Des précautions peuvent être prises afin de réduire au minimum le risque d'être tenu responsable d'un fait. Il faut faire preuve d'une certaine souplesse. Il est suggéré de poursuivre cette discussion lors d'une prochaine réunion.

**Mesure de suivi :** On demande à connaître le coût de l'événement lors de la prochaine réunion du CEN. La question sera soumise au Comité des finances, qui l'examinera.

g) Avantages imposables (22 h 16)

La discussion est reportée à la prochaine réunion du CEN.

k) Prochaine AGA – points à l'ordre du jour (22 h 16)

Quelqu'un suggère de ne pas faire appel à un conférencier de l'extérieur pour cette AGA. Tous les membres ne s'entendent pas sur la question du conférencier invité.

Voici les points qu'il est proposé d'inclure à l'ordre du jour :

- débat du CCR (membres EC)
- Résolutions
- Conférencier envoyé par le CTC (durée maximale précisée)
- Rapport de la présidence
- Convention collective (discussion)
- Vote sur la révocation (discussion)/question inscrite sur le bulletin de vote (officiel)
- Emmanuelle : Questions et réponses
- Rapport financier

Il est suggéré de confier la présidence de l'AGA à un modérateur de l'extérieur, compte tenu des circonstances exceptionnelles, mais il se peut que la désignation du président de l'AGA relève des prérogatives du président de l'Association.

**Mesure de suivi** : le président par intérim, le CCR, C. Vézina et un modérateur externe devraient se réunir pour voir à la planification de l'AGA. Inviter Claude Poirier à présenter le rapport sur les négociations collectives à l'AGA. Inviter le président du Comité des finances à présenter le rapport financier

J. Hove quitte la réunion. (22 h 40)

h) Problèmes liés au système Phénix

Le compte rendu sur Phénix est reporté à la prochaine réunion du CEN.

i) Réponse du gouvernement au rapport du Comité des langues officielles de la Chambre des communes (A. Picotte)

Un résumé de la réponse du gouvernement au rapport du Comité est présenté.

Il était demandé au gouvernement d'envisager de redonner au Bureau de la traduction son statut de service du gouvernement et de lui confier la responsabilité de tous les services de traduction au sein du gouvernement fédéral, en plus du mandat de promouvoir la dualité linguistique. Le gouvernement a répondu qu'il préférerait maintenir le statu quo. Rien ne changera. L'ACEP aura la possibilité de répondre à cette décision.

Un communiqué a été envoyé à tous les membres TR et d'autres communications sont prévues.

J. Squires et S. Powell quittent la réunion – le quorum n'est plus atteint. (23 h 2)

### **3. Varia**

Le Comité des Statuts et des Règlements a recommandé de confier le processus de consultation à un expert-conseil. D. Petriu et A. Picotte ont rencontré Lisa Hebabi et Katherine McConnell, d'Intersol, afin de discuter de ce qui était attendu d'Intersol, et un devis a été reçu. Pour l'heure, les négociations se poursuivent.

### **4. Levée de la séance**

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 23 h 2.